

DES SOLUTIONS POUR DES LIEUX SACRÉS :

3^e Table ronde nationale sur les lieux de culte menacés

Le jeudi 30 septembre 2010, Église unie de la rue Cochrane,
81, rue Cochrane, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Organisée par la Heritage Foundation of Newfoundland and Labrador (HFNL)
en collaboration avec la fondation Héritage Canada (FHC)

Un projet du Forum canadien de recherche publique sur le patrimoine (FCRPP)

Résumé

Quels sont les problèmes? Les lieux de culte sont vendus parce que les congrégations en déclin n'ont pas les moyens d'assurer l'entretien dont ont besoin les structures, qui sont habituellement grandes et complexes. Ces bâtiments sont souvent des monuments associés à l'histoire publique de la communauté et à une forme de propriété publique parce qu'ils ont bénéficié de dons et d'un statut fiscal favorable. Les quartiers entourant certains lieux de culte sont devenus dysfonctionnels, et il importe de moderniser ces bâtiments afin qu'ils puissent être utilisés sans pénaliser la prochaine génération. C'est aujourd'hui qu'il faut transformer notre patrimoine en nouveaux atouts publics à l'intention des personnes qui ne le connaissent pas encore. Pour le patrimoine et pour les lieux de culte, une planification à long terme s'impose.

Recherche : Nous devons faire œuvre commune pour mieux comprendre la situation dans son ensemble. Un groupe de pression national voué aux églises devrait être mis sur pied. Nous devons anticiper les problèmes en comprenant mieux les ressources. L'embauche de stagiaires comme chercheurs aide à développer les connaissances et à intéresser des jeunes à ce dossier. Il est important de créer dans le Web des répertoires afin de réunir et diffuser les connaissances sur l'état des choses.

Protection : Il existe une concentration de lieux de culte dans les grands centres urbains. La plupart des lieux de culte ne sont pas protégés par des lois sur le patrimoine, et la désignation à titre de lieu historique national n'offre guère de protection. La plupart des lieux de culte d'après la Deuxième Guerre mondiale ne sont pas protégés même s'ils constituent un important fonds d'architecture moderne. Ce sont leurs terrains et non leurs bâtiments dont la valeur est reconnue, de sorte qu'une église protégée a moins de valeur marchande. De nombreux groupes chrétiens s'opposent à ce que les lieux de culte soient protégés par des lois sur le patrimoine.

Stratégies pour les congrégations : Les églises doivent se redéfinir au gré de l'évolution de leurs congrégations. Elles doivent prouver leur valeur en racontant des récits auxquels la grande communauté peut s'intéresser. Elles doivent créer de nouveaux partenariats avec la communauté, recenser leurs actifs et les exploiter de nouvelles façons. Chaque église devrait pouvoir préciser qui compose sa congrégation, à quoi son bâtiment ressemble et dans quel état il est, et adopter une orientation claire. La mise en commun des bâtiments entre dénominations devient de plus en plus commune.

Perte du caractère patrimonial : Lorsqu'une église est transformée, elle perd des éléments caractéristiques. Après dix ans, nombreux sont ceux qui auront oublié qu'il s'agissait d'une église. Si la transformation est un échec et que le bâtiment est démoli, nous oublions que nous démolissons une église – nous croyons démolir un restaurant. Nous perdons toujours une certaine valeur patrimoniale lorsque les bancs d'église disparaissent, l'espace est divisé, les cloches sont enlevées et un garage de stationnement est aménagé en sous-sol.

Meilleures pratiques : Pour un lieu de culte, la meilleure solution est qu'il reste intact. Il est parfois nécessaire de créer une entité différente pour pouvoir obtenir du financement qui n'est habituellement pas accessible à des églises. Il y a eu des réutilisations adaptées réussies, comme des bibliothèques où les bancs sont remplacés par des rayons de livres. Il y a aussi des centres communautaires, des théâtres, des musées, des galeries, des salles de concert, des installations sportives et des soupes populaires. Les lieux appartenant à la municipalité sont souvent les plus grandes réussites. Certains projets sans but lucratif mis en œuvre par des personnes possédant de solides compétences ont eu une grande incidence pour la communauté et pour la culture.

Questions de planification : Les lieux de culte des grands centres urbains sont confrontés aux pressions dues au développement. Les gouvernements doivent être amenés à refuser de financer de nouvelles constructions quand une église est disponible. Les conseils municipaux devraient faire participer le public et les propriétaires à la planification de l'utilisation future des terrains excédentaires classés comme espace public ou espace vert, qu'ils appartiennent à la ville ou non. Les gouvernements doivent prévoir des lois exécutoires, et il importe de préserver le droit de réglementer les changements de zonage. Les acheteurs d'un terrain estiment souvent avoir le droit de s'attendre à ce que le zonage soit modifié selon leurs souhaits. La communauté devrait établir des lignes directrices de sorte que les aménagements prévoient les besoins de la communauté. La lenteur du processus de planification en vue de transformer une église peut créer des obstacles à d'excellents projets.

Transformations privées : De nombreux projets privés échouent ou sont destinés à le faire. Les transformations commerciales peuvent être des réutilisations réussies, mais la stabilité à long terme pose problème. Il y a souvent de vives critiques du public parce qu'une telle transformation est perçue comme la privatisation d'un bien public. Il existe de nombreux projets, dans de grandes églises, d'aménagement de condominiums qui se vendent des millions de dollars. Ce n'est pas possible partout, mais il s'agit d'un modèle qui a fait ses preuves à Toronto. Dans les transformations résidentielles, les propriétaires sont réticents de payer d'importantes réparations. Les nouveaux résidents d'un ancien lieu de culte peuvent être mal à l'aise face à la conservation d'une iconographie religieuse. Les transformations commerciales sont communes et peuvent se faire sans grands changements à l'église.

Problèmes économiques : Les nouveaux propriétaires doivent avoir les moyens de financer le projet parce qu'une église ne peut pas survivre uniquement grâce à des activités de financement. Les églises sont souvent problématiques sur le plan économique. Même quand on leur trouve des locataires, ceux-ci chercheront un autre bâtiment à louer dès qu'un problème surviendra. Parfois la municipalité demandera le paiement de taxes lorsqu'une église est louée, parce que la location est une activité commerciale et non l'activité de bienfaisance de l'église. Lorsque des églises sont vendues, il arrive souvent que l'acheteur ne parvienne pas à honorer les paiements élevés ou à payer les taxes foncières. Aucune banque, du moins au Québec, n'accorde de prêt hypothécaire pour une église. Les promoteurs sont souvent incapables de vendre les logements aménagés et abandonnent des projets inachevés. L'infrastructure des bâtiments exige souvent d'importantes améliorations

pour pallier des problèmes. Les projets d'aménagement inaboutis mènent souvent à la démolition aux frais du public, au nom de la sécurité publique.

Financement : Il existe parfois des programmes selon lesquels le gouvernement fédéral verse des fonds équivalant à ceux investis par les municipalités et les provinces dans des projets de restauration. Il peut être difficile d'obtenir du financement externe pour la restauration d'une église, mais possible d'en obtenir pour des projets communautaires. Des campagnes de fonds de capitaux et de dons planifiés sont d'importants éléments d'un programme de financement. Il est souvent efficace de démontrer à la communauté la valeur financière de l'apport d'une congrégation à la communauté, parce que la communauté comprend alors qu'elle a intérêt à ce que son lieu de culte soit maintenu en bon état.

Utilisation appropriée : La plupart des congrégations sont régies par le droit canonique ou autres principes du même ordre. Tant que le bâtiment est consacré, vous ne pouvez pas en faire ce que vous voulez. Si vous commencez à y organiser de nombreuses activités laïques qui n'ont pas de rapport à l'église elle-même, le bâtiment devrait être sécularisé. Les églises doivent être prêtes à adopter des lignes directrices sur ce qui serait acceptable comme réutilisation adaptée. Les congrégations voisines devraient créer un inventaire d'espaces précisant ce qu'offre chaque espace et quelles sont ses limites. Selon certains, dès qu'un immeuble quitte le domaine religieux, on peut y faire ce qu'on veut à moins qu'il n'y ait une servitude. D'autres jugent que la transformation en cafés ou clubs de danse serait inappropriée. Dans les petites localités, même si on croit que la transformation n'est pas une solution idéale, un acheteur doit être trouvé pour en faire une maison sinon le bâtiment est démoli. Les localités sont habituellement heureuses tout simplement que le bâtiment reste là et qu'il soit occupé.